

Esbarres le 10 juin 2021

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous espérons que tout va du mieux possible pour vous et pour vos proches dans ce contexte de sortie de crise sanitaire.

Ensuite, nous vous informons que, comme l'année passée, nous avons choisi de tenir l'assemblée générale ordinaire de Familles Rurales association « Les Loups Affamés » à huis clos en référence à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative aux assemblées générales et organes dirigeants.

Cette assemblée générale se tiendra le 1^{er} juillet 2021 selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre.2020
- Approbation du rapport d'activités 2020
- Approbation du rapport moral 2020
- Approbation du rapport financier 2020
- Affectation du résultat de l'exercice 2020
- Renouvellement ou Election des membres du conseil d'administration

Les principes arrêtés par le conseil d'administration en réunion du 10 juin 2021 sont les suivants :

- Dès le lundi 14 juin, Vous pourrez consulter tous les documents qui seront soumis à votre vote en vous connectant sur le lien <https://bourgogne-franche-comte.famillesrurales.org> (onglet « les fédérations » , « association les loups affamés ») afin de consulter le PV AG 2019, le rapport moral 2020, le rapport d'activités 2020, le rapport financier 2020 et la liste des candidats au conseil d'administration.
- Vous pouvez contacter notre directeur de services, Monsieur Gilles MANGEOT au 06.78.33.87.37 pour obtenir toutes les précisions utiles ou pour obtenir toutes réponses aux questions que vous posez sur les différents rapports en consultation
- Vous pouvez présenter votre candidature au conseil d'administration en contactant Noémie JACQUET au 06.03.66.32.11 avant le 18 juin 2021
- Vous pourrez voter dès le 19 juin 2021 et avant le 30 juin 2021 minuit. Votre bulletin de vote des résolutions figure sur le site internet ci-dessus et nous le tenons à votre disposition au bureau. Adressez-nous le soit à l'adresse suivante : leslousaffamesesbarres@gmail.com soit en le déposant aux personnels du périscolaire sous enveloppe sur laquelle vous aurez inscrit : CONFIDENTIEL VOTE AG

Cette assemblée générale sera tenue par les membres du conseil d'administration présents physiquement et vos bulletins de vote seront comptabilisés pour figurer dans le procès-verbal.

Mr MANGEOT reste à votre disposition pour toutes précisions utiles.

Veillez recevoir Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Noémie JACQUET
Présidente

